



## Consultation publique

### Modification au plan d'urbanisme

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Le projet de règlement intitulé : « Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant le retrait de la propriété située au 7979, 8<sup>e</sup> Avenue (église Saint-Bernardin-de-Sienne) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement. » a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 juillet 2024.

À la demande du conseil d'arrondissement, une assemblée publique de consultation se tiendra sur ce projet de règlement et la documentation pertinente à ce sujet est rendue disponible.

#### **OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le projet de règlement modifie le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 7979, 8<sup>e</sup> Avenue.

#### **DOCUMENTATION**

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

#### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **29 juillet 2024, à compter de 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **4 au 11 juillet 2024 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Adresse résidentielle
  - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-3495.

Fait à Montréal, le 4 juillet 2024

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**